

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 26 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Dominique ROBERT, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Frédéric MILLAC, Jean Léopold SIWE-NANA, Frédéric CROS.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Jean Léopold SIWE-NANA donne pouvoir à Erika BONNEAU,
Frédéric CROS donne pouvoir à Sabrina BURON.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Robert JABOUILLE a été nommé secrétaire de séance

N° 2022-105- Renouvellement convention cadre dispositif de médiation à l'école 2022-2025

La convention cadre qui définit les modalités du dispositif de médiation à l'école entre l'association Oméga et la commune de Soyaux prend fin. Il est donc proposé de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans.

Cette convention a pour objet de poser le cadre partenarial de la mise en œuvre du dispositif « Médiateur à l'École » pour la période qui s'étend de septembre 2022 à septembre 2025.

Concernant la commune de Soyaux et plus particulièrement le quartier du Champ de Manœuvre, classé quartier de reconquête républicaine et quartier prioritaire de la politique de la ville ; le dispositif de médiation à l'école sera déployé de la façon suivante :

- 2 journées au collège Romain Rolland
- 1 journée à l'école Jean Monnet
- ½ journée à l'école Herriot
- ½ journée à l'école Freinet.

Dans le cadre de la nouvelle convention proposée, l'école Freinet intègre désormais le dispositif. Concernant les autres sites, le but étant de continuer l'initiation aux principes de médiation à destination des élèves et à la formation des élèves médiateurs. Le chemin entamé dans le cadre de la médiation par les pairs se poursuit notamment au collège.

Dans cette optique, il est donc proposé d'attribuer à l'association Oméga la somme de 15 000€/ an pendant 3 ans.

A noter que pour permettre l'évaluation du dispositif, un comité technique par site sera organisé autant de fois que nécessaire pour assurer le bon suivi de la démarche ainsi qu'un comité de pilotage institutionnel à minima une fois par an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité – M. BONNEFOND et M. JEGOU ne prenant pas part au vote - autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant ce dispositif ainsi que tous les documents y afférent et procéder au versement des 15 000€ au titre de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en mairie, le 26 septembre 2022.

Le maire,



V

François NEBOUT